



## Evaluation des GS en REP + La DSDEN propose, les PE disposent !

Dans un récent courrier à destination des collègues de maternelles en REP +, la DASEN de Seine-et-Marne annonce la mise en œuvre d'une nouvelle évaluation des GS avant la fin de l'année scolaire.

En l'espèce, s'agissant de cette initiative départementale, nul ne peut contester son caractère facultatif, la DASEN précisant dans son courrier **qu'il s'agit d'une « proposition »**. De fait, la mise en œuvre de ces évaluations de fin d'année ne peut reposer que sur le volontariat des PE et ne peut donc être imposée pour quelque motif que ce soit.

### Les évaluations standardisées : un outil contre les enseignants, et non à leur service !

D'après ce courrier, cette initiative part du constat que : « *Dès le début du CP, l'évaluation de compétences précises, notamment en français (lexique et compréhension) comme en mathématiques (résolution de problèmes et faits numériques), révèle des difficultés d'apprentissage qui continuent d'interroger la maîtrise des gestes professionnels, la mise en œuvre des Savoirs Fondamentaux et l'apprentissage des élèves dès l'école maternelle.* ».

Bien évidemment, pour notre hiérarchie, les résultats des élèves n'ont rien à voir avec la crise sociale qui ravage le pays, l'inclusion systématique avec ou sans AESH qui dans certaines situations empêche d'enseigner, l'absence de remplaçants qui fait perdre un nombre scandaleux de jours de classes etc... Non, si les élèves échouent à des évaluations, du reste plus que critiquables, c'est que les enseignants ne savent pas faire leur métier !

La frénésie évaluative qui s'est emparée du ministère et de ses relais académiques depuis l'inénarrable ministre Blanquer est devenue l'outil de mesure des performances professionnelles du corps enseignant. Rappelons la position du SNUDI-FO 77 sur les évaluations standardisées : « ***L'évaluation régulière des élèves est une composante des Obligations Réglementaires de Service. Chaque enseignant se livre donc à cette évaluation sur la base des supports de son choix et selon la programmation qui est la sienne. De ce point de vue, les évaluations nationales n'ont pas de caractère statutaire et ne sont en rien obligatoires. Un enseignant qui refuserait de faire passer ces évaluations ne peut, ni ne doit être sanctionné pour ce motif ! D'autre part, en dépit des discours officiels, la volonté ministérielle d'imposer des évaluations standardisées ne procède pas d'une recherche d'aide aux enseignants en vue d'une plus grande efficacité scolaire. Les évaluations nationales visent non pas à jauger du niveau des élèves, mais à juger la performance des enseignants ! Il s'agit-là de faire entrer les écoles dans une logique de résultats, résultats sur la base desquels vont s'organiser les rapports entre enseignants et circonscriptions.*** »

[https://snudifo77.fr/data/files/communication-snudifo77/communiqués-declarations-journal/journal/journal\\_83\\_septembre2024.pdf](https://snudifo77.fr/data/files/communication-snudifo77/communiqués-declarations-journal/journal/journal_83_septembre2024.pdf)

Ainsi, dans certaines circonscriptions on assigne des objectifs quantitatifs de progression des élèves aux évaluations nationales. La « **maîtrise des gestes professionnels** » évoquée dans le courrier de la DASEN sera jugée au regard de l'écart entre les résultats attendus et les résultats réels des élèves. Inadmissible !

### Qu'elles soient nationales ou départementales, les évaluations des GS en REP + n'ont aucun caractère obligatoire !

**Pour le SNUDI-FO 77 aucune forme de pression sur les enseignants de GS des REP + concernés visant à en faire des volontaires d'office n'est acceptable, que ce soit sur Melun, Montereau ou Meaux !**

**De même, s'agissant des évaluations nationales, le SNUDI-FO 77 réaffirme qu'elles ne procèdent pas de nos ORS et ne sont donc pas obligatoires !**